

COLLOQUE ANNUEL de la copropriété 2013

COMMUNICATION
CondoMARKETING

9 NOVEMBRE 2013

CHÂTEAU ROYAL
3500, boul. du Souvenir
Laval (Québec) H7V 1X2

Présenté en partenariat avec :



Programme

THÈME : ORGANES DE DÉCISION

Le conseil d'administration et l'assemblée des copropriétaires.

8h00 à 8h45

Inscription et petit déjeuner (Offert par LaucAndrique)

8h45 à 9h00

Mot de bienvenue et ouverture du colloque

BLOC 1

9h00 à 10h15

Définitions et rôles des deux organes de décision d'un syndicat de copropriété.



Me Paul-André LeBouthillier
Avocat



Me Karl De Grandpré
Avocat

- Description de ce qu'est un syndicat de copropriété
- Les principaux rôles, pouvoirs et devoirs des membres d'un conseil d'administration
- Les droits, pouvoirs et devoirs des copropriétaires

Les réunions du conseil d'administration et les assemblées générales de copropriétaires (annuelles et extraordinaires) (Me Karl De Grandpré)

- Les résolutions (décisions) des administrateurs
- Quorum requis et présences
- Élection des officiers
- Procurations
- Types de votes
- Majorités requises
- Annulation d'une décision prise



10h15 à 10h45

Pause

BLOC 2

10h45 à 12h15

Quel est l'organe compétent pour autoriser les travaux au sein de la copropriété : l'assemblée des copropriétaires ou le conseil d'administration?



Me Michel Lévesque
Notaire



Marc Boyer

- Qualification juridique de la composante sur laquelle les travaux seront effectués (parties privatives, communes ou à usager restreint)
- Qualification juridique des types de travaux à effectuer (entretien, réparation mineure ou majeure et remplacement)
- Qui exécutera les travaux et à quelles conditions?
- Jurisprudence en semblable matière
Des exemples concrets par un expert (Marc Boyer)



12h15 à 13h45

Dîner

Suite... page suivante ►

Programme

BLOC 3

13h45 à 15h00

La réception des parties communes (le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs)



Me Avelino De Andrade
Avocat



Hubert St-Pierre Ing.

- Les quatre (4) conditions de réception des parties communes à respecter pour qu'elle puisse être déclaré
- Qui peut faire la réception des parties communes
- Importance de la réception sur les départs des garanties
- Revue de la jurisprudence arbitrale

Les obligations du syndicat en matière de sécurité (Hubert St-Pierre)

- Nouvelles obligations fixées par la régie du bâtiment (loi 122) : façades, stationnement et tours d'eau
- La réception des parties communes et les obligations du promoteur



BLOC 4

15h00 à 16h00

Les hauts et les bas d'un c.a.

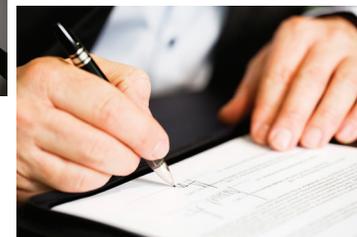


Me Richard Lavoie
Avocat



Me Paul-André LeBouthillier
Avocat

- Les accommodements raisonnables
- Les c.a. dysfonctionnels
- Le contrat de gestion
- Le vieillissement des copropriétaires
- Les délinquants
- Les demandes de destitution
- Le recours à des experts
- Tous les autres (tabac, animaux nuisibles, troubles de voisinage, etc.)



CondoMarketing remercie tous ses partenaires exposants.



COLLOQUE ANNUEL
de la copropriété 2013

CondoMarketing
255, boul. Crémazie Est, bureau 750, Montréal (Québec) H2M 1L5

Pour information, communiquer avec Vicky Blackburn
514 380-8398 | 418 780-9803 | 819 439-8062 ou par courriel à info@condomarketing.ca